

INFORMATIONS SUR LA TAXATION

Modalités de paiement :

Vous pouvez acquitter votre compte de taxes en six (6) versements aux dates indiquées sur les coupons détachables qui sont au bas de votre compte.

Premier versement : 27 mars 2023
Deuxième versement : 26 avril 2023
Troisième versement : 26 juin 2023
Quatrième versement : 25 août 2023
Cinquième versement : 24 octobre 2023
Sixième versement : 23 novembre 2023

Les paiements peuvent être faits auprès de votre institution financière, au guichet automatique, à l'Hôtel de ville, par la poste ou par débits préautorisés.

Prêteur hypothécaire :

Si vos taxes sont acquittées par une institution financière, il vous appartient de transmettre une copie de votre compte à votre prêteur hypothécaire.

Changement d'adresse :

Il est très important que vous nous fassiez connaître votre nouvelle adresse.

Vous pouvez nous acheminer vos nouvelles coordonnées par télécopieur au 450 883-2242, par courriel à l'adresse info@ste-marcelline.com ou par la poste. Si votre adresse n'est pas à jour, des frais d'intérêt pourraient s'accumuler en raison de la réception tardive de votre compte.

ENVIRONNEMENT



Début de la collecte
du compost en 2023

Suivi environnemental
de nos cours d'eau



Caractérisation des plantes
envahissantes de nos
cours d'eau

Caractérisation des bandes
riveraines lors de travaux d'aménagement

INFRASTRUCTURES PARC DES LOISIRS

Plan d'aménagement
(vocation multiple)



ÉCOLE PRIMAIRE

Planification des
infrastructures en
partenariat avec le CSSS

Rue d'accès pour la construction
de la nouvelle école primaire



Présentation de la planification 2023

Municipalité de
Sainte-Marcelline-de-Kildare



500, rue Principale
Sainte-Marcelline-de-Kildare (Québec) J0K 2Y0



info@ste-marcelline.com



450 883-2241

MOT DE LA MAIRESSE

C'est avec fierté que je vous annonce un service de collecte de compost à l'échelle municipale. C'était une promesse électorale et une volonté que nous avons d'augmenter nos efforts en matière d'approche responsable envers notre environnement.

Le budget a été adopté, fin janvier. Il a été préparé dans un contexte économique particulier où nous affrontons une inflation et une hausse du coût de la vie singulière. Notre approche est réfléchie et tient compte de la conjoncture économique. Le budget est basé sur une saine gestion et sur l'équité intergénérationnelle. Vous avez sûrement constaté la nouvelle image en communication sur Facebook, le nouveau visuel de La page municipale et bientôt nous allons vous dévoiler notre nouveau site web !

Je me dois de remercier mon équipe, autant nos employés que le conseil municipal pour toutes les réalisations et celles à venir pour 2023. Nous sommes une belle équipe et nous sommes enthousiastes à entreprendre la nouvelle année. Je ne peux pas terminer sans remercier du fond du cœur nos précieux bénévoles. Ils font partie intégrante du succès et du bonheur de nos citoyens.

Émilie Boivert
Émilie Boivert, mairesse

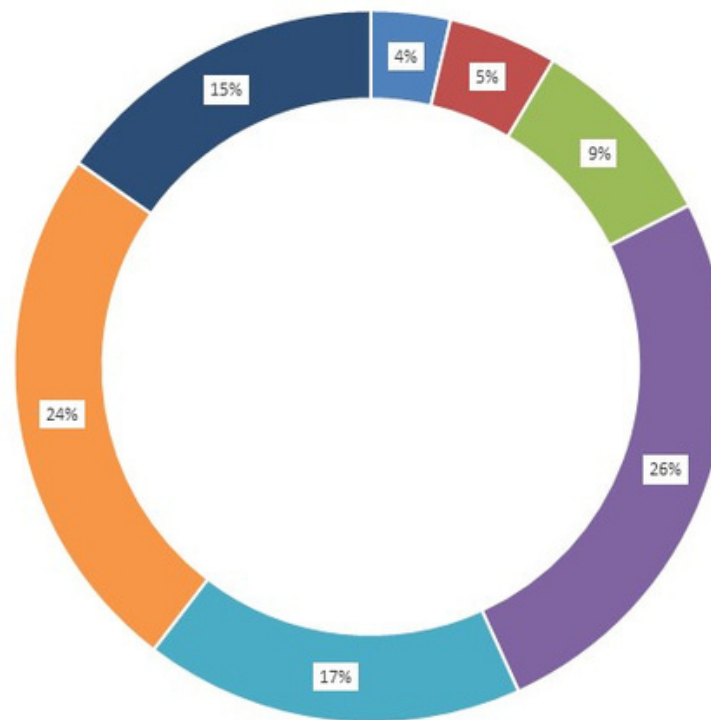
TAUX DE TAXATION GÉNÉRAL

Taux de taxation général : 0.7390

RÔLE D'ÉVALUATION

Le rôle d'évaluation est disponible sur le site web de la municipalité : www.ste-marcelline.com/role-evaluation

2023 Budget



- Quotes parts (MRC de la Matawinie) 4%
- Sûreté du Québec 5%
- Dette à long terme 9%
- Maintien des services et autres 26%
- Loisirs et Culture 17%
- Salaires et bénéfices marginaux 24%
- Investissements 15%

	BUDGET 2022	PREVISIONNEL 2022	BUDGET 2023
Revenus (excluant revenus de transferts)	2 564 825 \$	2 722 488 \$	3 394 208 \$

Revenus de transferts (subventions)	573 149 \$	171 492 \$	298 743 \$
Total des revenus	3 137 974 \$	2 893 980 \$	3 692 951 \$

Dépenses de fonctionnement	2 671 743 \$	2 593 620 \$	3 127 896 \$
Dépenses investissements	466 231 \$	300 360 \$	565 055 \$

3 137 974 \$	2 893 980 \$	3 692 951 \$
--------------	--------------	--------------